

Médecin-chercheur boursier

Un médecin-chercheur boursier est un professionnel de la santé qui poursuit à la fois une carrière clinique en médecine et une carrière de recherche médicale. Ce titre est généralement accordé à un médecin ayant obtenu une bourse de recherche pour soutenir ses activités de recherche. Ces bourses sont généralement accordées par des organismes de financement de la recherche, tels que des instituts de recherche, des fondations, des agences gouvernementales ou des universités.

Le médecin-chercheur boursier est responsable de mener des projets de recherche médicale dans le cadre de la bourse qui lui a été attribuée. Les projets de recherche peuvent porter sur divers domaines de la médecine, tels que la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie, la recherche translationnelle ou la santé publique.

Le rôle principal d'un médecin-chercheur boursier comprend les responsabilités suivantes :

1. Conception et réalisation de projets de recherche : Le médecin-chercheur boursier développe des protocoles de recherche, collecte et analyse des données, et mène des expériences dans le cadre de leur projet de recherche spécifique.
2. Collecte et analyse des données : Le médecin-chercheur boursier collecte des données pertinentes pour leur projet de recherche, que ce soit à partir d'études de laboratoire, d'études cliniques, de bases de données existantes ou d'enquêtes auprès des patients. Il utilise ensuite des techniques statistiques et d'analyse pour interpréter les données et tirer des conclusions.
3. Rédaction de publications scientifiques : Le médecin-chercheur boursier rédige des articles scientifiques pour présenter ses résultats de recherche et les publie dans des revues médicales spécialisées, contribuant ainsi à la diffusion des connaissances dans son domaine d'expertise.
4. Présentation des résultats de recherche : Le médecin-chercheur boursier présente ses résultats de recherche lors de conférences médicales, de séminaires ou d'autres forums scientifiques, afin de partager leurs découvertes avec la communauté médicale et scientifique.
5. Collaboration avec d'autres chercheurs : Le médecin-chercheur boursier travaille souvent en collaboration avec d'autres chercheurs, que ce soit au sein de leur institution de recherche ou à travers des collaborations nationales ou internationales, pour favoriser l'échange d'idées et de connaissances.
6. Obtention de financements supplémentaires : Le médecin-chercheur boursier est souvent responsable de la recherche de financements supplémentaires pour soutenir ses projets de recherche, en soumettant des demandes de subventions à des organismes de financement de la recherche médicale.
7. Maintien d'une pratique clinique : Bien que son principal engagement soit dans la recherche, le médecin-chercheur boursier peut également maintenir une pratique clinique limitée, ce qui lui permet de rester en contact avec les patients et d'appliquer les résultats de sa recherche à la pratique médicale.
8. Respect des réglementations et des éthiques : Le médecin-chercheur boursier doit se conformer aux réglementations et aux normes éthiques en vigueur dans la recherche médicale, notamment en ce qui concerne la protection des droits des patients, la confidentialité des données et l'utilisation responsable des animaux ou des tissus biologiques.
9. Rapports et suivi : Le médecin-chercheur boursier est tenu de fournir des rapports réguliers sur l'avancement de leur recherche au financement de la bourse, ainsi que de se conformer aux exigences de suivi et d'évaluation définies par l'organisme de financement.

Les médecins-chercheurs boursiers jouent un rôle essentiel dans l'avancement des connaissances médicales et la recherche de solutions innovantes pour améliorer les soins de santé. Leur formation médicale combinée à une expérience de recherche leur permet de contribuer à la fois au progrès scientifique et à la pratique clinique.

Au Québec, il existe quatre niveaux de chercheurs établis en fonction des bourses obtenues par l'entremise du Fonds de recherche du Québec — Santé (FRQS) : junior 1, junior 2, senior et chercheurs chevronnés. La FMSQ octroie des bourses annuelles permettant au médecin spécialiste de recevoir jusqu'à 50 % de la moyenne associative pour protéger son temps en recherche.

Il y a actuellement six spécialistes en médecine d'urgence qui sont impliqués dans le processus de médecins-chercheurs boursiers du Québec. Plusieurs membres font de la recherche, mais à un moindre niveau.